

ABONNEMENTS ;

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL :

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES :

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont re-
çues exclusivement par l'agence de
publicité Haasenstein & Vogler, Sien,
Lausanne, Montreux, Genève, Fri-
bourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du **Matin**, paraissant à **ST-MAURICE**, le **MARDI**, le **JEUDI** et le **SAMEDI**

La Votation du 27 Août

Monsieur le Rédacteur,

La loi valaisanne d'application du Code civil suisse est soumise à la votation populaire du 27 août 1911.

Cette loi d'application, votée à l'unanimité des députés, a reçu l'approbation flatteuse du père du Code civil suisse, M. le Dr Huber ; le Président du Grand Conseil dans son discours de clôture a, applaudi de tous, émis le vœu que les citoyens valaisans l'acceptassent avec la même unanimité que celle de leurs mandataires ; le Conseil d'Etat posant pour ainsi dire la question de confiance adresse aux électeurs, par l'intermédiaire des préfets, une pressante recommandation, et les invite à faire œuvre de patriotes en confirmant la décision du Grand Conseil.

Aucune opposition ne semblait devoir être apportée au projet ; cependant une voix discordante s'est faite entendre, bien malgré vous, semblez-vous le dire, dans les colonnes de votre très bon journal, et un ami se déclare adversaire de la loi d'application et veut y faire échec pour le motif que cette loi édicterait l'obligation de passer devant notaire tous les actes translatifs de propriété d'une valeur supérieure à 500 fr. Permettez-moi de signaler l'erreur profonde de votre correspondant dont l'observation part certainement d'un bon naturel et d'une entière bonne foi.

Mieux informé, il se convaincra que la seule objection qu'il faisait à l'encontre de la loi, tombe d'elle-même et il sera le premier à accepter cette loi à la votation du 27.

Je dis donc qu'il est inexact d'affirmer que la loi d'application valaisanne édicte l'obligation de l'acte authentique.

C'est le *Code Civil Suisse* déjà adopté par tout le peuple Suisse qui dispose que *tous* les actes translatifs de propriété doivent être reçus en la forme authentique.

La loi valaisanne ne fait qu'indiquer quel est l'officier public préposé à la réception des actes authentiques.

L'institution du notariat existant en Valais depuis des siècles il ne pouvait être question d'introduire une disposition remerçant les notaires et disant qu'ils n'étaient pas suffisamment qualifiés pour donner l'authenticité aux actes.

Il a été fait une exception autorisée par le Conseil fédéral, et admettant les teneurs des registres d'impôt à recevoir les actes dont la valeur ne dépasse pas 500 fr. cette disposition a pu être prise avec le consentement de l'autorité fédérale aux fins d'éviter des frais de déplacement aux contractants habitant des régions privées de notaires.

Dans ces cas spéciaux la commune sera responsable des dommages causés si le teneur des registres commet une erreur de forme ou de droit dans la stipulation.

Cette responsabilité tient lieu du cautionnement qui doit être fourni par les notaires et qui avec la nouvelle loi sera porté à un minimum de 10,000 fr.

On voit donc que ce n'est pas la loi valaisanne mais le *Code Civil Suisse* qui a introduit l'obligation de l'acte authentique, obligation, ajoutons-le, qui perdra bientôt son impopularité appa-

rente, apportera la sécurité aux transactions, donnera à notre Canton le Crédit foncier qui lui faisait défaut bien souvent, et mettra fin à une infinité de procès.

Nous tenions à dissiper le malentendu qu'a pu causer l'objection de votre correspondant ; et comme nous le disons plus haut, celui-ci sera le premier à accepter et à en conseiller l'acceptation.

Le rejet de la loi aurait pour conséquence une humiliation sans précédent pour notre fierté de libres républicains, celle de nous voir imposer par le Conseil fédéral une loi d'application déjà toute prête pour les cantons, et nous serions le seul, qui n'aurait pu mettre à jour leur loi d'application.

Cette loi imposée, uniforme pour tous les cantons ne pourra, on le conçoit aisément, tenir compte de nos institutions et de notre caractère national, sera pour notre canton une perturbation complète sans les palliatifs que le Code civil autorisait les cantons à introduire.

Ainsi, pour ne citer que l'un ou l'autre exemple, l'acte notarié serait obligatoire même pour les actes inférieurs à 500 fr. ; les frères et sœurs seraient les derniers héritiers à réserve ; à partir du 1^{er} janvier 1912, la loi ne reconnaîtrait plus de différents propriétaires des divers étages d'une maison, les propriétaires actuels de ces divers étages seraient censés les posséder en indivision et il appartiendrait à chacun d'en demander la licitation ou la vente aux enchères.

Nous pourrions multiplier les exemples ; ceux-ci suffisent à démontrer les conséquences déplorables qu'entraînerait le rejet de la loi soumise à la votation populaire.

Le peuple valaisan évitera ce blâme à ses mandataires et à lui-même.

Bien au contraire il se rendra aux urnes le 27 août et par un vote affirmatif et unanime marquera sa confiance dans les Pouvoirs Publics en même temps qu'au régime conservateur.

ECHOS DE PARTOUT

La responsabilité des chirurgiens. — Un médecin peut-il être poursuivi pour avoir pratiqué une opération sans le consentement du malade, ou si celui-ci est mineur, sans y avoir été autorisé par son tuteur légal ? Oui, affirme le tribunal suprême de l'empire à Leipzig, toute opération, si elle n'est pas consentie, constitue une blessure corporelle.

Il vient en effet de condamner un chirurgien à payer des dommages-intérêts à une jeune fille de dix-sept ans, opérée de son propre gré, mais sans le consentement de son tuteur. Ce dernier, qui avait porté plainte, avait été débouté en première et deuxième instances. La cour de Leipzig lui a donné toutefois raison. Ce jugement a causé une vive émotion dans les milieux médicaux allemands.

La hausse du sucre. — La hausse du sucre a fait la semaine dernière de très sensibles progrès, par bonds de un franc à chaque séance de hausse : elle atteint plus de 3 francs pour la huitaine. Il y a encore en, au point de vue de la récolte de betteraves, une semaine défavorable. Les quelques pluies tombées en Autriche et dans le sud de la Russie ne peuvent améliorer la situation. Partout la betterave dépérit et les dommages à la récolte betteravière, qui n'atteignaient que l'Allemagne et la Bohême, s'étendent maintenant à la France. Pour l'Europe on envisage déjà un énorme déficit, si le temps sec dure encore, ce qui est possible, attendu qu'à cette époque de l'année les pluies sont généralement fréquentes, on devra s'attendre à une sorte de désastre pouvant rappeler celui de 1904, d'autant plus

que, par suite du manque de fourrages, beaucoup de betteraves serviraient à la nourriture des bestiaux. Les analyses sont mauvaises pour presque tous les pays.

Etoiles filantes remarquables. — A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Baillaud, directeur de l'Observatoire de Paris, a fait connaître que l'abbé Verschaffel a vu, dans la nuit du 21 au 22 juillet, à 3 h. 17 du matin, à l'observatoire d'Abbadia, une superbe étoile filante double, allant assez lentement de l'ouest à l'est. Le plus grand des deux météores avait un éclat huit à dix fois plus grand que celui de Vénus et le plus petit un éclat semblable à celui de cette planète. Les deux corps étaient séparés par un intervalle de quatre degrés environ. Le plus brillant seul laissa une traînée.

D'autre part, le 27 juillet, aux Sables-d'Olonne, une personne a vu, vers 11 heures trois quart, une sorte de petite comète filant vers l'ouest. L'aspect de ce corps était celui d'une grosse fusée verte, laissant une longue traînée lumineuse visible pendant deux à trois minutes.

Une sirène. — A Dijon, tout près du bel hôtel de Mameure, propriété du poète Stéphane Liégeois, une sirène est exposée à la devanture d'un commerçant.

Cette sirène n'est point l'œuvre d'un artiste. Elle ne ressemble pas à celles qui tentèrent de séduire Ulysse. Elle n'a rien de fabuleux. C'est un monstre zoologique très réel, qui a été découvert à l'état de momie dans une grotte saline de la mer de Behring, et rapportée par le «Tonkin» des Messageries maritimes.

L'aspect de ce monstre est étrange et troublant. Sa structure rappelle l'être humain, de même que l'hyppocampe fait songer à la conformation du cheval.

La «sirène» de Dijon possède deux mamelles pectorales et treize paires de côtes ; les apophyses de la colonne vertébrale se continuent jusque sur le sommet de la tête ; les bras, articulés comme des bras humains, se terminent par des mains palmées, armées de griffes puissantes. La partie inférieure du corps est celle d'un énorme poisson. La tête — dont la mâchoire est pourvue de dents aiguës d'ichtyophage — est couverte encore d'un poil fauve. Elle est presque humaine.

Cette curiosité zoologique tout à fait extraordinaire va être soumise à l'examen des savants.

La guérison de la fièvre aphteuse
M. Adolphe Robert-Pinson, à La Chaux-de-Fonds, l'homme aux champignons, connu en long et en large dans le monde des agriculteurs, estime, comme le Dr Doyen, avoir trouvé le moyen de guérir la fièvre aphteuse. Son remède consiste en un liquide avec lequel il badigeonne la langue et les gencives, siège principal de la maladie. Après trois ou quatre applications de son remède, les aphtes disparaissent et la bête atteinte, hors de danger, ne tarde pas à reprendre son état de santé habituel.

M. Robert cite à l'appui de ses déclarations les deux faits suivants, dont nous lui laissons la responsabilité.

M. Arnold Liechti, agriculteur aux Convers sur Renan, ayant constaté la surlangue dans son écurie, s'empressa de suivre les indications de M. Robert et de laver son bétail avec le liquide que ce dernier lui remit. Le mal disparut immédiatement et aucune rechute n'advint à la suite. Les huit pièces de bétail de M. Liechti sont actuellement en parfait état.

L'étable de M. Charles Nicolet, agriculteur aux Entre-Deux-Monts, entre la Sagne et le Locle, qui compte vingt et un bovidés, est contaminée. Après trois applications du remède de M. Robert, en un traitement de quelques jours, la surlangue n'existe plus, les vaches redonnent leur lait comme auparavant, les pieds n'ayant pas eu le temps d'être atteints, sont indemnes.

M. Adolphe Robert dit que les deux agriculteurs en cause sont prêts à certifier la parfaite exactitude de ce qui précède. Aux intéressés de s'approcher d'eux, s'ils en voient la nécessité.

Il n'est pas absolument impossible qu'un homme comme M. Adolphe Robert, qui a une vieille expérience des choses de la nature, ait réussi à trouver quelque remède propre à combattre la terrible maladie.

pas pour vrai ne serait pas digne de ce nom.

Curiosité. — C'est un type assez original que M. Kunhast, capitaine du vapeur «Cherokee», qui fait la côte est des Etats-Unis.

Depuis qu'il navigue, il a jeté par-dessus bord 5,000 bouteilles cachetées, pour aider le service hydrographique à terminer les courants de l'Océan.

Le plus long trajet enregistré pour l'une de ces bouteilles vagabondes, est celui de 6,000 milles. Jetée à la mer le 3 février 1901 au long de la Caroline du Sud, cette bouteille a flotté 1,698 jours. Elle a été repêchée au cours de la sixième année de son voyage, par le travers des îles Bahama. A-t-elle fait le tour du monde, ou bien la navette entre les deux points du nouveau continent ?

Plus net est le voyage de celle qui, jetée au cap Race, se retrouva trois mois plus tard à l'embouchure de l'Elbe.

Pensée. — La parole appartient moitié à celui qui parle, moitié à celui qui écoute.

Mot de la fin. — On cause dans une société du talent qu'ont certaines personnes d'imiter le cri des animaux.

— Tout cela n'est rien, dit un Marseillais ; j'ai un ami, lorsqu'il imite le chant du coq...

— Eh bien ?

— ...Le soleil se lève !

Grains de bon sens Elles ont faim !

Nous nous élevons souvent contre les mesures vexatoires et tyranniques qui frappent tous les catholiques et plus particulièrement les prêtres et les religieux.

Mais nous doutons-nous que cette persécution, en apparence purement administrative, peut aller jusqu'à la souffrance physique ?

Combien de pauvres religieuses, chassées de leur couvent et qui s'en sont allées, troupeau dispersé et abandonné de tous, sont mortes dans quelque gâletas de grande ville ou dans quelque taudis de l'exil, de tristesse sans doute, mais aussi de misère et de faim.

Elles avaient, cependant apporté une dot à leur communauté et la loi spoliatrice en prévoit plus ou moins le remboursement. Mais les Diez et les Martin-Gauthier, occupés de leurs plaisirs et distribuant l'argent sans compter à leurs amis, n'avaient pas le temps de s'occuper d'elles. Pendant que ces messieurs menaient joyeuse vie, noces et festins, avec la complicité plus ou moins avouée de la Justice et du gouvernement, les liquidations ne s'opéraient pas et les pauvres filles, dont on avait volé les biens, n'avaient rien à manger.

A ce point de vue, l'histoire des Ursulines de Dôle est particulièrement lamentable. On leur a tout pris et c'est à peine si, avec quelques misérables vêtements, on leur a laissé le chapelet qu'elles égrèntent encore, pour leurs persécuteurs. Dénuées de tout, elles formèrent en janvier 1906 une demande de pension en vertu de la loi de 1901.

Voici cinq ans de cela ! Et elles n'ont rien reçu, ni un sou, ni un centime, pas même une réponse !

Elles étaient alors vingt-six ; elles restent douze.

Les autres ?...

Dieu seul, qui les aura récompensées là-haut, pourrait dire les privations, les souffrances morales et physiques, la misère matérielle qui les ont tuées. Et peut-être faut-il estimer que celles qui sont parties furent plus heureuses que celles qui restent. Pour elles du moins, les épreuves sont terminées.

Evidemment, nos modernes persécuteurs ne sont ni des Néron, ni des Caligula. Il répugnerait à leur belle nature de matérialistes civilisés d'employer les fauves de l'arène ou les chaînes de fer rougi à blanc. Ils ne prenant pas

faire souffrir les corps et ils soutiennent libérer les âmes et leur ouvrir toutes grandes les portes de ces couvents et de ces monastères qu'ils appellent des prisons. Ils sont la liberté, ils sont la fraternité.

Leur liberté ! leur fraternité ! Ah ! les Ursulines de Dôle sont là pour dire ce qu'elles valent !

LES ÉVÉNEMENTS

LA FONDATION CARNEGIE DE LA PAIX

La conférence Carnegie, qui s'est réunie il y a une quinzaine de jours à Berne, a clôturé ses travaux lundi matin. Elle a publié au cours de ses délibérations un certain nombre de notes forcément très abstraites et qui ne donnent qu'un aperçu très insuffisant de ses travaux. Ces derniers méritent cependant qu'on les envisage dans leur ensemble.

Il nous faut tout d'abord dissiper une erreur assez répandue. Nombre de personnes croient que la conférence réunie à Berne est celle de la fondation Carnegie tout entière. Or cette fondation a réparti en trois commissions les questions qu'elle veut étudier dans l'intérêt de la paix : droit international, sciences économiques et historiques, relations internationales et éducation. Chacune de ces sections est sous la direction d'un certain nombre de «trustees», d'hommes de confiance, dont un seul, M. le professeur Clark, président de la deuxième section, était présent à Berne. C'est lui qui dirigeait les travaux de la conférence, qui n'ont trait qu'à la section des sciences économiques et historiques ; les membres de la conférence qui ont été choisis parmi les économistes et les publicistes les plus compétents du monde entier, sont uniquement chargés de la préparation et de l'exécution du programme de la section. Les «trustees», au reste, laissent une grande liberté : ils paient mais ne commandent pas.

Le programme des études a été divisé par la conférence en trois sections : 1. causes et effets de la guerre ; 2. armements ; 3. influences qui tendent à l'unification des peuples dans leur vie économique.

La première section, présidée par M. Philippovich, de Vienne, se propose de traiter entre autres les problèmes suivants : conflits des intérêts économiques, influence du service obligatoire, droit de prise, emprunts de guerre faits dans les pays neutres, effets et conséquences des guerres tant sur le monde civilisé dans son ensemble que sur la vie de chaque nation et sur les intérêts de chaque classe de la nation, destruction de vies et de richesses, conquêtes et colonisation, perturbation causée au commerce international.

La section des armements, présidée par M. Hirst, de Londres, directeur de l'«Economist» comprendra les enquêtes suivantes : histoire des armements dans les temps modernes, leur cause et la possibilité de leur réduction, budget militaire, charges résultant des armements, emprunts en vue de la guerre, industries servant à la préparation à la guerre, effets généraux des armements sur la vie économique et sociale des peuples.

La troisième section est présidée par le professeur Brentano, de Munich ; elle étudiera toutes les influences et les forces dont l'action, dans la vie économique et sociale des peuples modernes, s'étend au-delà des frontières de chaque pays et qui concourent ainsi à créer une communauté d'intérêts entre tous ces pays. Cette évolution devra

être étudiée dans tous ses détails tant au point de vue de l'indépendance du commerce et de l'industrie de chaque pays que de l'aide mutuelle que ceux-ci peuvent se prêter dans les entreprises financières.

Une quatrième section, présidée par M. Clark, et dont M. le professeur Borel, de Genève, a été l'éloquent rapporteur, a préparé l'étude des questions administratives. Il s'agissait de savoir, en présence de l'immensité de la tâche assumée par les diverses sections, comment on en préparerait l'exécution. La conférence a pris, dans ce domaine, une série de décisions qui indiquent la méthode qu'elle entend suivre.

Les membres des trois sections se répartiront les questions traitées dans le programme de chacune d'elles, ils s'entoureront de collaborateurs de choix et ils prépareront ainsi le travail. Procédera-t-on par concours ou au choix? C'est une question réservée. Pour le moment, il ne s'agit que d'exécuter le programme de la campagne 1911-1912 qui a pour but d'établir un catalogue de tous les ouvrages pouvant être consultés dans la suite avec fruit. Des catalogues seront établis pour les divers Etats, puis ils seront fondus en un seul ouvrage qui sera publié.

— Dans la conférence siégeaient S. Exc. L. Luzzatti, premier ministre d'Italie de 1908 à 1911; S. Exc. E. de Bohm-Bawerk, ancien ministre des finances d'Autriche-Hongrie et président de l'Académie impériale des sciences, à Vienne; S. Exc. le baron Sakatani, tout récemment encore ministre des finances du Japon; des économistes et des savants tels MM. les professeurs L. Brentano, membre de l'Académie royale des sciences, à Munich; Th. Schiemann Berlin, J.-B. Clark, Columbia University (New-York), directeur de la division des sciences économiques et historiques de la fondation Carnegie à Washington; P.-S. Reinsch (Wisconsin University); Philippovich de Philippsberg, ancien membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche à Vienne; M. le sénateur Fontaine (Belgique); MM. les professeurs H. Westergaard (Copenhague), Ch. Gide et P. Leroy-Beaulieu, rédacteur de l'«Economiste français» (Paris); MM. F.-H. Hirst, rédacteur de l'«Economist», et S. Paish, rédacteur du «Statist», à Londres; MM. les professeurs L.-T. Hobhouse (Londres), M. Pantaleoni (Rome), G. Ogawa (Japon), H.-B. Greven (Leyde) et Eug. Borel (Genève).

Nouvelles Etrangères

Le pessimisme reprend à propos du Maroc

Nous voici de nouveau en pleine crise, écrit le *Journal*.

La journée de lundi a apporté dans l'atmosphère franco-allemande une de ces sautes brusques de vent qui modifie radicalement la situation. Dans la matinée du 14, le chancelier allemand, quittant sa propriété de Hohenfinow, venait à Berlin conférer avec le ministre des affaires étrangères. Dans l'après-midi, M. de Kiderlen-Wächter mandait M. Jules Cambon à la Wilhelmstrasse et lui communiquait les résolutions du gouvernement allemand. Or, ces résolutions n'équivalent à rien moins qu'à un retour en arrière à la situation du mois de juillet.

Depuis le 1^{er} août, l'Allemagne semblait avoir renoncé à ses prétentions exorbitantes sur la presque totalité du Congo. On envisageait des combinaisons territoriales portant sur le Togo, les régions voisines du Congo et du Cameroun, notamment dans la partie où la colonie allemande forme le fameux bec de canard vers le Tchad. On était très loin de s'entendre mais on pouvait croire à la possibilité d'une entente. Les déclarations faites lundi par M. de Kiderlen ont tout changé. L'Allemagne revient à sa demande originale: le Congo tout entier, moins une petite enclave du côté de Libreville, c'est-à-dire une augmentation énorme du domaine colonial allemand et la suppression de tout débouché maritime de nos territoires de l'Afrique équatoriale.

Là-dessus, un échange de vues extrêmement actif se poursuit entre MM. de Bathmann-Hollweg, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et le ministre des colonies, M. de Lindequist. Aujourd'hui, M. de Kiderlen-Wächter aura sans doute une nouvelle conférence avec M. Jules Cambon. A moins d'un nouveau revirement, aussi imprévu

que ceux qui l'ont précédé, notre ambassadeur ne pourra opposer aux prétentions allemandes qu'une fin de non-recevoir catégorique. Et ce sera dans la constatation d'un désaccord complet que le chancelier et M. de Kiderlen se rendront ce soir à Wilhelmshöhe pour présenter leur rapport à Guillaume II.

C'est bien, on le voit, un moment critique, poursuit le *Journal*. L'affaire en est arrivée à un point où un changement s'impose. Nous ne pouvons retomber dans l'impasse d'où nous croyions être sortis au début du mois. Nous ne pouvons recommencer à nous laisser bercer pendant des semaines. Il est impossible d'imaginer à quel point est décevante la négociation que nous poursuivons à Berlin. On s'en rendra compte quand j'aurai indiqué — et je puis affirmer le fait — qu'après six semaines de conversation nous ne savons pas encore ce que les Allemands pourraient être disposés à nous accorder au Maroc. Que ce soit mauvaise volonté ou impuissance, il n'importe. Une seule conclusion s'impose, c'est que cela ne peut pas continuer. Il faut aboutir ou changer de méthode.

Comme si la situation n'était pas encore assez compliquée, nous recevons du Maroc des nouvelles assez fâcheuses. Des troubles ont éclaté à Taradani, le principal centre commercial du Souss, à une cinquantaine de kilomètres d'Agadir. La ville a été attaquée par une tribu. Le soulèvement paraît bien avoir pour cause l'accaparement des terres par les agents des frères Mannesmann. Or, ces agents sont: un Algérien, un sujet austro-hongrois et un Allemand. On juge des complications qui pourraient surgir si un de ces étrangers était molesté. De diverses sources bien informées on signale des préparatifs de l'état-major allemand en prévision d'un débarquement.

Les grèves anglaises.

Le pays de l'ordre, de la discipline et du respect des lois est troublé depuis quelques jours par de graves bagarres qui ont pris par endroits le caractère de véritables émeutes. Les policiers — et l'on sait combien grand est leur prestige — ont été assaillis, frappés et lapidés. Un magistrat — et l'on sait quel respect entoure la magistrature britannique — a été attaqué à coups de pierres et blessé à la tête. On a dû faire appel à la troupe. On compte des centaines de blessés et des centaines d'arrestations.

Cette agitation ouvrière a commencé, il y a deux mois, avec la grève des gens de mer qui faillit paralyser les fêtes du couronnement. Puis est venue la grève de l'industrie des transports, dont les proportions sont plus alarmantes encore. A Londres, les ouvriers des docks refusent de décharger les navires de leurs marchandises. La grève des chemins de fer et des tramways, après avoir gagné Manchester, s'est étendue à la plupart des grandes villes: Glasgow, Birmingham, Hull, Newcastle, Leeds. Dans le Lancashire et en Ecosse, les corporations ouvrières profitent du désarroi pour présenter des revendications. A Liverpool, les patrons des docks ont répondu aux menaces de grève par un lock out. Le nombre des cheminots, employés des tramways, dockers, déchargeurs de charbon, qui se trouvent actuellement sans travail à Liverpool, est évalué à 100,000. C'est dans cette ville que les désordres ont été les plus graves. Des magasins et surtout des débits de boissons ont été envahis et pillés. Hier soir encore le sang a coulé. On parle d'édifices incendiés, entre autres celui de la fédération des armateurs. L'état de siège est déclaré. Les rues sont occupées par la troupe. Mais les grévistes ne désarment pas et menacent la grève générale.

Les dernières nouvelles nous apprennent que la grève générale des chemins de fer a été déclarée, les négociations avec le gouvernement ayant échoué.

Les grévistes ont attaqué, la nuit dernière, deux stations de chemin de fer sur le Midland Railway et démoli l'une d'elles au moyen de grosses pierres.

La police a dispersé la foule. La situation est plus calme à Liverpool. Cependant les ouvriers de l'électricité ont cessé le travail, de sorte que la ville sera sans tramways et sans éclairage.

Quelques incendies ont éclaté à bord des navires dans les docks.

Un Accord Russo-Allemand est imminent.

Le *Matin* a publié l'information suivante:

Nous croyons savoir que les négociations qui ont été entamées entre les gouvernements de Berlin et de Saint-Petersbourg au mois de novembre dernier, après l'entrevue de Potsdam, négociations qui ont traîné quelque peu, sont aujourd'hui très avancées et sur le point d'aboutir.

On nous assure que l'accord sera signé à brève échéance.

Voici, dans leurs grandes lignes, les stipulations de la convention:

1^o L'Allemagne se désintéressera politiquement de la Perse ou plutôt de la moitié nord de la Perse soumise à l'influence russe — la moitié sud étant réservée à l'Angleterre;

2^o L'Allemagne s'abstiendra de demander des concessions de chemins de fer, routes, postes et télégraphes, etc., ou toutes concessions pouvant avoir une conséquence politique.

De son côté, la Russie s'engage:

1^o A raccorder les chemins de fer qui seront construits en Perse à la ligne allemande de Bagdad qui, d'après les concessions actuelles aura son terminus à Kanekine, sur la frontière persane;

2^o A laisser la porte ouverte en Perse au commerce et à l'industrie allemands;

Il est également entendu, mais ceci ne fait pas partie de l'accord, que la Russie ne s'opposera pas à la participation de capitaux étrangers à la construction du chemin de fer de Bagdad.

Nouvelles Suisses

Les incendies.

La semaine est chargée. Près de Fribourg, une ferme splendide a été la proie des flammes. Quinze têtes de bétail de premier choix ont été perdues.

— Un incendie attribué à la malveillance, a détruit à Altnau (Thurgovie) une fabrique de broderies avec quatorze machines, assurée pour 46 000 francs.

— Les tourbières du Petit-Farvagny, près de Bulle, sont en feu, ainsi que les marais entre Semsales et Vaulruz.

— A Vedrano-Olona (Tessin), un enfant qui jouait a mis le feu à une grande quantité de fourrages. Un vieillard de 70 ans, qui voulait lui porter secours a été grièvement brûlé et est mourant. Deux oncles et l'enfant ont également été gravement brûlés; la mère est devenue folle.

— Une grande ferme de Pleigne (district de Delémont) a été détruite par un incendie allumé par une main criminelle. Deux chevaux et du menu bétail ont péri dans les flammes. Une arrestation a été opérée.

— Un incendie s'est déclaré dans les tourbières de la Joux des Ponts, entre Semsales et Vaulruz. Sur une étendue d'une pose environ, le terrain est embrasé; les flammes s'élèvent à un pied au-dessus du sol. La commune de Semsales a fait creuser une fosse d'un mètre de largeur, afin de circonscire le feu; on espère préserver ainsi la grande forêt cantonale et communale avoisinante.

Et cela continue...

Le monument de Posieux.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a approuvé les plans présentés pour l'érection d'un monument destiné à rappeler le souvenir de l'assemblée populaire du 24 mai 1852, à Posieux, où 18,000 conservateurs protestèrent contre le gouvernement radical de 1848.

Les plans de ce monument, dus à M. Andrey, architecte, prévoient, tout d'abord, un motif central, constitué par une statue du Christ haute de 3 mètres environ, en marbre blanc et placée sur un socle en granit de 2 mètres. Cette statue sera entourée d'un édifice quadrangulaire de 10 mètres de côté et recouverte d'un pavillon surélevé. Trois des parois de l'édifice comporteront une abside arrondie avec autel dans le fond. La quatrième formera le porche. Un sous-sol de mêmes dimensions sera pratiqué pour servir de sacristie et de réduit.

L'orientation de la chapelle sera telle que le porche s'ouvrira et que la statue regardera du côté de la ville de Fribourg.

Précoces bandits.

La police de Berne vient de procéder à l'arrestation de deux vauriens de 12 et 14 ans, qui ont déjà à leur passif deux cambriolages et une tentative de vol à main armée. Ces deux jeunes bandits, dont les parents habitent Berne, sont entrés par effraction, la semaine dernière, dans une maison du quartier de Mattenhof d'où ils ont emporté quelques bijoux. Samedi, ils se rendirent à Neuchâtel et firent visite, dans la nuit, à une villa des environs. Il semble que ce coup ne fut pas fructueux, car ils ne purent pas prendre de billet pour rentrer à Berne par l'express du soir. Le conducteur les vit monter dans un wagon en gare de Neuchâtel, puis s'enfermer dans les W. C. En cours de route, il réussit, après maintes sommations, à se faire ouvrir, mais, en même temps, l'un des vauriens lui mettait sous le nez le canon d'un revolver. A l'arrivée à Berne, les précoces bandits furent confiés aux bons soins de la police, à laquelle ils avouèrent leurs méfaits. Ils avaient avec eux une petite corbeille, dans laquelle on trouva un revolver, des cartouches, un couteau, des provisions de bouche, des livres, etc.

Le Voleur volé.

Il est malheureusement peu d'endroits, dit la *Revue*, où les vols aient été si nombreux que dans les diverses maisons de bains de Zurich. On a beau prendre mille précautions, avertir les baigneurs de ne pas laisser d'objets de valeur dans les cabines, mettre des agents de police dans les couloirs et ailleurs, messieurs les voleurs inventent journellement quelque nouveau tour de leur façon. C'est ainsi que l'un de ces derniers matins un jeune homme, rentrant pour s'habiller, eut la désagréable surprise de découvrir que ses fins souliers vernis avaient disparu et qu'à leur place se trouvaient de gros souliers fort usagés. Ne voulant pas rentrer chez lui sans chaussures, notre jeune homme se vit dans la désagréable obligation d'enfiler les bottines qui se trouvaient là. Jugez de sa surprise lorsque son pied se heurta à un objet dur qu'il s'empressa de retirer et qui se trouvait être un porte-monnaie bien garni. L'autre soulier recelait un couteau de poche fort beau. Le voleur avait visité d'autres cabines et caché le produit de ses larcins dans ses chaussures; il avait été bien oublié.

L'auteur de cet exploit n'est, on le comprend, pas venu réclamer ses biens si mal acquis et cette petite aventure a fort divertit tous ceux qui en ont entendu parler.

La note du dentiste.

On se souvient des incidents que provoqua l'action intentée par deux étrangères Mme Holmes et sa fille, à un dentiste de Genève, M. Paul Guye. L'affaire vient d'avoir son épilogue.

Le tribunal, faisant droit aux conclusions des défenderesses, avait — on se le rappelle — désigné comme expert MM. A. Bardet et E. Métral, professeurs à l'Ecole dentaire de Genève, et Dr W. Fitting, à Lausanne.

M. Guye prétendait être au bénéfice d'un contrat formel, les clientes ayant d'avance accepté ses conditions et lui ayant écrit des lettres valant comme reconnaissance de dette. La bonne exécution des travaux étant d'ailleurs reconnue, il ne voyait pas l'opportunité d'une expertise. Et avant tout conflit, il avait envoyé de son plein gré des notes réduites. Mais, obligé par les défenderesses à recourir aux tribunaux, il avait repris ses droits et supprimé les réductions.

Voici un résumé du rapport d'expertise:

« Les experts reconnaissent la bien-façon des travaux, exécutés dans des conditions difficiles et dont plusieurs sont très compliqués, les clientes semblant ne pas avoir regardé à la dépense. Nous avons minutieusement examiné la comptabilité de ces deux notes d'honoraires. Nous l'avons trouvée parfaitement claire et correcte et nous ne voyons rien à y objecter. Du reste, les prix étant indiqués sur les cartes de rendez-vous, nul ne peut, après avoir suivi un traitement, arguer avoir été pris au dépourvu. Si Mme Holmes estimait que le travail fait ne correspondait pas aux prix annoncés, elle n'avait qu'à cesser ses visites. Non seulement elle

ne le fit pas, mais encore, lorsque son propre traitement fut terminé, elle confia sa fille à M. G. De plus, et nous en exprimons toute notre surprise, alors que depuis plusieurs jours les clientes étaient en possession des notes qu'elles contestent et alors que, par conséquent, elles étaient parfaitement fixées sur les prix, l'une d'elles a eu de nouveau recours à M. G. pour d'autres soins, ce qui semblait constituer une acceptation tacite des comptes. »

Voyant l'expertise qu'elles avaient demandée leur donner tort, les défenderesses offrirent une transaction qui fut repoussée. Donnant alors elles-mêmes gain de cause au demandeur, elles viennent de régler intégralement, majorations comprises, les notes en litige, augmentées des intérêts et de tous les frais des deux procès.

Mais ce règlement de compte ne met du reste pas fin à l'affaire. M. Guye ayant, ainsi qu'il l'avait annoncé, introduit contre ses clientes et un de leurs avocats une action en dommages-intérêts pour diffamation.

Condamnations sévères. — Il y a quelque temps un pauvre ménage prenait à bail la ferme du château de Brunegg (Argovie). Inexpérimentés, les deux jeunes époux (le mari est âgé de 31 ans, la femme de 30 ans) ne tardèrent pas, en dépit d'un travail acharné, à se trouver aux prises avec des difficultés financières. En vue de sortir d'embarras et de se procurer quelque argent, ils eurent la fâcheuse idée d'émettre de faux effets de commerce. Ceux-ci ne leur procurèrent d'ailleurs aucun bénéfice, la falsification ayant été immédiatement découverte.

Traduits devant le tribunal criminel d'Aarau, les imprudents ont été reconnus coupables de faux en écritures publiques. A la suite de ce verdict, la Cour a condamné le mari à 2 ans et 4 mois de réclusion; la femme, mère de cinq enfants et qui en attend un sixième, à huit mois de la même peine. Le tribunal a toutefois consenti à ce que la femme ne subisse sa condamnation que plus tard.

Ce jugement est généralement mal accueilli par l'opinion publique, qui estime la condamnation beaucoup trop sévère.

Enfants noyés. — Deux enfants de la Singine, en séjour au Bruch, s'étaient rendus à Grandfey pour y voir les ruines de la ferme incendiée. Au retour, ils se baignèrent dans la Sarine.

Comme ils n'ont pas reparu et qu'on a trouvé leurs vêtements sur la berge, on est certain qu'ils auront été pris dans un tourbillon et qu'ils se seront noyés. Ils avaient 12 et 14 ans.

A qui le four? — Genève-Mondain parle d'un nouveau scandale qui serait sur le point de se produire à Genève et qui chiffrerait par 6 millions. Des efforts seraient faits pour sauver le personnage menacé.

De singuliers insignes. — Un journal saint-gallois dit que nombre de spectateurs de la fête fédérale de sous-officiers, qui a eu lieu tout récemment à Saint-Gall, ont été choqués à la vue de sous-officiers en uniforme ayant arboré à leur képi de ces petits drapeaux qu'on vend dans les fêtes, et même de petits signes mécaniques, qui sautillaient au-dessus du pompon. On en vit même à Appenzell, au retour de la fête, se promener dans les rues ayant, suspendues à leur cou, des sonnettes de vaches, qu'ils faisaient tinter en marchant. Il est de fait que ce devait être un tableau bien singulier.

La Région

A Leysin.

A la suite du décès du Dr Exchaquet, le conseil d'administration de la Société climatique de Leysin a appelé au poste de directeur du Grand-Hôtel M. le Dr Jaquero, du sanatorium anglais; M. le Dr Meyer passe du sanatorium Chamossaire au sanatorium anglais; et M. Sillig, du sanatorium populaire au Chamossaire.

Ollon. — Incendie.

Mardi matin, à 4 h. 20, retentissaient dans le village des appels au feu. C'était la grange des frères Roux qui de-

venait la proie des flammes ainsi que les immeubles Mérimat et Olloz. Ce sinistre fait perdre aux frères Roux une partie de leur fourrage, leurs deux chevaux de cavalerie et deux porcs.

Vers 6 h., tout danger de propagation était écarté. L'entrepôt du magasin d'épicerie Egger a très peu souffert, il n'a été qu'écorné; par contre l'eau a abîmé les marchandises qu'il contenait.

Des secours sont arrivés de Bex où l'alarme a été donnée à 4 h. 30, puis d'Aigle; malgré la sécheresse, l'eau n'a heureusement pas fait défaut.

Nouvelles Locales

HOMMAGES

à M. le Conseiller d'Etat Bioley

M. le Conseiller d'Etat Bioley vient d'achever la 70^{ème} année de son âge. A cette occasion, le gouvernement, par la voix de M. Burgener, lui a présenté ses félicitations et ses vœux accompagnés d'un magnifique bouquet de fleurs naturelles. M. Bioley, très ému et très touché de cette démarche de délicatesse, a trouvé les mots du cœur pour remercier.

Le parti conservateur valaisan sera unanime pour formuler, à son tour, des souhaits de santé, de longue vie, de bonheur, au vieux lutteur qui a blanchi sous le harnais de la politique et dont le nom fut souvent le drapeau.

L'article de M. le Docteur Wuilloud

L'article de M. le Dr Wuilloud préconisant la culture de la vesce velue pour l'hivernage attire l'attention de nos agriculteurs. De toutes les vallées de notre canton, on nous demande des numéros supplémentaires du *Nouvel-liste*.

Pour notre part, nous ne saurions trop recommander les conseils d'hommes qui ont fait des études spéciales, qui, ensuite, mettent en pratique la science acquise. C'est le cas de M. le Dr Wuilloud, professeur à Ecône, notre excellent établissement national d'agriculture qui a déjà donné un si remarquable essor à l'arboriculture.

Il faut rompre avec la routine. C'est le premier pas vers la prospérité.

Pour le recrutement.

Le *Bulletin officiel* — auquel nous renvoyons pour plus amples détails — contient, dans son édition du 18 août, différents avis scolaires dont l'un se rapportant spécialement aux examens et aux cours préparatoires au recrutement. Ces informations intéressent à un haut degré les administrations communales ainsi que les jeunes gens, soit les futures recrues. Nous y remarquons notamment que les examens préparatoires au recrutement auront lieu aux dates suivantes pour la partie du canton faisant partie de la 1^{re} division.

A Sierre, les 5 et 6 septembre. — A Vex, le 7. — A Sion, les 9 et 11 septembre. — A Ardon, le 12 septembre. — A Saxon, le 13 septembre. — A Martigny-Ville, le 14 septembre. — A Bagnes, le 15 septembre. — A Orsières, le 16 septembre. — A Vouvrly, le 18 septembre. — A Monthey, le 19 septembre. — A St-Maurice, le 20 septembre.

Quant au recrutement lui-même, nous rappelons qu'il commencera dans la même circonscription, une quinzaine plus tard, soit les 23 et 25 à Sierre, le 26 à Vex, les 27, 28 et 29 à Sion, le 30 septembre et le 2 octobre à Martigny, le 3 octobre à Bagnes, le 4 à Orsières, le 5 à Vouvrly, le 6 à Monthey et le 7 à St-Maurice où se termineront ces opérations pour le Valais.

Le même numéro du *Bulletin officiel* contient le tableau des recrues les mieux notées aux examens pédagogiques de l'automne dernier. Il apporte aujourd'hui cette liste pour les quatre districts bas-valaisans de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey.

Collonges. — (Corr.)

Nous apprenons avec plaisir que notre vaillante société de musique « La Collongienne », donnera demain, dimanche, 20 Août, une grande kermesse. Comme c'est la première fête de ce genre qu'elle a l'occasion de donner, nous lui souhaitons un succès complet. Il y aura de quoi satisfaire tous les

goûts. Nous trouverons: tir au flobert, arbalette, avec prix, jeux de boucles et bouteilles, loterie moderne, pêche miraculeuse, petits chevaux, roue à la vaisselle, fléchettes, grand match aux quilles avec prix en espèce et en nature, etc... Durant toute l'après-midi et la soirée, grand bal champêtre.

Que tous ceux qui sont amis des plaisirs sains viennent passer cette agréable journée à Collonges. Ce charmant village, placé par enchantement au pied des rochers de la Dent de Morcles et situé au centre de magnifiques vergers, offrira à tous ceux qui viendront le visiter un aspect des plus attrayants.

Donc, que chacun se dise, demain dimanche, j'irai apporter mon obole à cette vaillante « Collongienne ».

(Voir aux annonces.)

Journée Catholique valaisanne du 24 septembre

Nous pouvons annoncer que l'organisation de cette journée catholique dont nous avons déjà parlé est en très bonne voie. Dans sa séance de mercredi dernier, 16 courant, le comité cantonal de l'association catholique a fixé définitivement le programme de cette journée qui, nous l'avons dit, a reçu la pleine approbation et la bénédiction du Chef du diocèse. Les hautes sympathies des autorités civiles et des personnalités les plus en vue du canton lui sont également assurées. Les orateurs qui ont accepté de prendre la parole à la réunion populaire sur des sujets de haute actualité sont de ceux que notre peuple entendra avec joie et profit.

Nous publierons dans notre prochain numéro l'appel que le Comité cantonal adresse aux catholiques valaisans à l'occasion de cette deuxième journée catholique valaisanne.

St-Maurice. — Les membres de l'Agaunoise, Société de tir militaire, dont les noms suivent ont obtenu des prix en 1911. Ce sont :

1. Prix 6 frs Dubit Paul, Bois-Noir.
2. » 5 frs Barman Louis, »
3. » 4 frs Barman X., St-Maurice
4. » 3 frs Schwesternmann J., »
5. » 3 frs Barman M., Chenalettes.
6. » 2 frs Coquoz Plac., La Preyse.
7. » 2 frs Schmidt H., St-Maurice.
8. » 1 fr. Rappaz Jos., St-Maurice.

Ces prix sont à retirer, ainsi que les livrets et le subside, pour les membres habitants St-Maurice même chez le caissier et pour ceux d'Epinassey chez M. Ernest Dubois, Vice-président. Le Comité.

Ayent. — (Corr.) — Dimanche soir vers les 5 heures un incendie s'est déclaré dans un raccard du quartier nord du village de Blignoud. Grâce à de prompts secours, le feu a été maîtrisé sans trop de peine.

La cause en est attribuée à un enfant de 5 ans qui s'amusait avec des allumettes.

Ascension du Cervin. — L'ascension du Cervin (4505 m.) a été faite, sans guide, dimanche 13 août, par deux alpinistes de Martigny, J. Pilet et H. Darbellay.

Revue commerciale

Conserves et confitures

Nous annonçons, il n'y a pas 15 jours, la hausse éprouvée par les conserves de tomates, les confitures de groseilles, myrtilles, abricots, les petits pois moyens.

Aujourd'hui c'est au tour des haricots d'entrer dans la danse. Les plus fins comme les plus gros grimpent la cote d'un échelon. Nos ménagères les paieront de 0. 10 à 0 15 plus chers par boîte.

Les poires au jus, les chanterelles, le sirop de framboises ne restent pas en arrière.

Le groupe des quatre confitures populaires : reines-claude pruneaux, coings et pommes fait un bond en avant pour rejoindre celui des myrtilles et groseilles. Ce qui représente une augmentation de 0. 50 par seau de 5 kgs.

Chacun devine que la sécheresse persistante qui nous accable est la cause de ce remue-ménage.

Malheureusement elle n'a pas encore dit son dernier mot.

Orsières.

Une dépêche postale (sac), contenant 4500 fr., expédiée par le bureau postal d'Orsières, par l'ambulant Orsières-Martigny, est arrivée vide à l'office postal de Martigny. L'office postal d'Orsières, déclare que le sac parvenu à Martigny n'est pas celui qu'il a envoyé: il y aurait donc eu substitution de sacs: une enquête judiciaire est en cours.

Hérémence. — (Corresp.)

Un incendie allumé par des enfants jouant avec des allumettes, a complètement détruit (le 15 courant) à l'entrée du village de Prolin, une grange-écurie nouvellement construite, avec tout le fourrage qu'elle contenait. L'appel du feu a été donné au moment même où la procession du beau jour de l'Assomption était en marche; à l'instant, la population presque au complet se rendit sur les lieux du sinistre avec le matériel d'incendie. Après une heure de travail acharné, on parvint à mettre en sûreté les habitations voisines et à pouvoir ainsi sauver tout le village qui, sans de prompts secours, ne formerait aujourd'hui qu'un immense brasier.

A cette occasion nous devons aussi louer la conduite de deux jeunes gens italiens travaillant à la construction de la nouvelle maison d'école de Mâche, lesquels étaient de passage au commencement de l'incendie. N'écoutant que leur courage, ils réussirent avec beaucoup de peine à sauver les 5 têtes de bétail renfermées dans l'écurie; après cet acte de courage, ils luttèrent avec acharnement pour protéger l'immeuble voisin, jusqu'à l'arrivée des pompiers. Que ces jeunes braves reçoivent donc les meilleurs remerciements de la population d'Hérémence. Le village n'étant qu'à une quinzaine de mètres de l'immeuble incendié, une garde de sûreté a été formée pour la nuit et à cette occasion, les gens de Prolin se sont montrés d'une bonté remarquable.

L'édifice incendié n'étant pas assuré, c'est une perte d'au moins mille francs pour le propriétaire D. J.

Pas d'accidents à noter, excepté quelques graves brûlures à la femme du propriétaire.

Qu'une surveillance plus grande soit donc apportée par les parents au sujet des allumettes laissées à tort et à travers entre les mains des enfants!

Un témoin.

Chippis.

Un incendie dû à l'imprudence d'un fumeur, a éclaté lundi après-midi dans une forêt, près de Chippis (Valais). Il s'est propagé rapidement et n'a pu être maîtrisé que le soir. Les dégâts sont considérables.

Trient. — Dimanche soir, à cinq heures, un incendie a détruit à Trient l'un des plus jolis chalets de la vallée. Deux époux octogénaires étaient propriétaires de la moitié du petit bâtiment; c'était là toute leur fortune et ils n'étaient pas assurés. Aussi, quand on vint leur dire que leur maison brûlait et qu'il fallait sortir, la vieille femme répondit qu'elle aimait mieux disparaître avec son logis. On eut beaucoup de peine à les faire sortir.

Les chalets voisins ont été protégés grâce à la promptitude des secours. La chaîne était formée par les habitants et par de nombreux vi légiateurs.

Une collecte faite dans les hôtels, en faveur des vieillards sinistrés, a produit plusieurs centaines de francs.

Le bétail serait en baisse. — La persistance de la sécheresse n'est pas faite pour maintenir élevés les prix du bétail bovin; aussi la dernière foire d'Estavayer n'eut-elle qu'une importance secondaire. Il a été amené 107 têtes de gros bétail, 160 porcs et 3 chèvres. Le bétail bovin, surtout, était superbe.

Peu de transactions et léger fléchissement dans les prix: telle est la caractéristique de cette foire. La gare a expédié 26 têtes de tout bétail, par 8 wagons.

Districts francs. — Une fois encore nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les districts francs fédéraux pour la période de cinq années 1911-1916: 1. du Mont Pleureur au Mont Blanc de Choillon; 2. Mont Dollent ou région du St-Bernard (ces deux districts francs existaient déjà et n'ont été que légèrement modifiés dans

leur délimitation); 3. du Haut de Cry, entre Saloz, la Morge, la route reliant Leytron, Chamoson, Ardon, Vétroz et Conthey, et la frontière vaudoise. Ce nouveau district remplacera le district franc du Mont Ruan, supprimé. Le Conseil d'Etat a, en outre, choisi deux autres districts francs, dans la région de Brigue et dans celle de Sierre.

Gazette de la Campagne

SITUATION. — La situation agricole s'aggrave à mesure que la sécheresse se prolonge. On n'ose plus même espérer que des pluies survenant, des pâturages soient assurés au bétail pour l'arrière-automne.

Les pommes de terre tardives ont leur récolte bien compromise, et il est à craindre que la disette de l'année dernière se renouvelle cette année-ci pour des causes diamétralement opposées. Les déchaumages ou des labours légers pour faire des cultures dérobées après les céréales ont été rendus impossibles par le sec.

Quelques agriculteurs confiants ont jeté en terre des graines de sarrasin et de raves qui n'ont pu lever, et ces deux appoints pour la nourriture du bétail feront défaut. Les choux et les betteraves vont aussi manquer, en sorte que la situation actuelle est peu réjouissante.

LAIT. — La hausse du lait à la consommation, annoncée dans notre dernier bulletin, s'est produite le 16 août à Genève, où le lait sera vendu dorénavant 25 centimes le litre par les laitiers. Nous devons à la vérité de dire que la Société coopérative de consommation n'a pas consenti à cette hausse et qu'elle en remet l'application au 1er septembre seulement.

Il est probable que si les autres laiteries avaient attendu au 1er septembre, la Coopérative eut attendu le premier octobre pour hausser les prix.

FOURRAGES. — Les regains vont manquer et cela non seulement dans quelques régions restreintes, mais dans le pays tout entier. Il en résulte des cours toujours mieux tenus pour le foin et la paille et pour tous les articles d'alimentation du bétail: grains, farine, tourteaux. Au dernier marché de Genève, il n'y avait point de paille, et le foin s'est vendu 7 à 8 fr. les 100 kilos. Il faut prévoir, pour cet hiver et le printemps prochain, des prix très élevés.

POMMES DE TERRE. — Les apports sur les marchés sont très restreints. L'état de la récolte en terre est des plus critiques. De la hausse sensible au moment où l'article devrait baisser.

Samedi dernier, à Genève, les prix ont varié entre 10 et 15 fr. les cent kilos. C'est dans ces limites que se traitent actuellement les ventes sur les marchés de la Suisse romande.

Voici les prix sur quelques marchés allemands: Wurzburg, 15 à 17 fr. 40; Mannheim, 16 à 20 fr. 50; Heidelberg, 10 à 12 fr. 50; Karlsruhe, 12 fr. 50 à 13 fr. 75; Pforzheim, 12 fr. 50 à 15 fr.; Offenbourg, 13 fr. 75 à 15 fr. 50; Fribourg en B., 8 fr. 60 à 11 fr. 85; Constance, 12 fr. 60 à 13 fr. 75; Willingen, 10 à 12 fr. 50. Ce dernier prix est celui de Bâle.

VIANDE. — La sécheresse et le manque de fourrage ont engagé bien des éleveurs à se défaire soit de jeunes bêtes, soit de vaches réformées, mais les marchés étant supprimés en beaucoup d'endroits et le trafic étant entravé par la fièvre aphteuse, il en est résulté un certain fléchissement dans les cours. Le bétail gras se maintient bien.

MIEL. — Lausanne 4 fr. 50; Delémont, 2 fr. 40; Genève, rayons 3 à 3 fr. 50; extrait 2 fr. 50 à 2 fr. 80 par kilogramme.

La mort des arbres

Nos pauvres bois languissants font peine à voir, écrit M. Cunnisset-Carnot dans le *Temps*; la chute des feuilles devance l'automne; beaucoup de beaux

arbres meurent de soif, non pas au figuré, mais prosaïquement, en réalité. Et c'est si vite fait qu'on n'a pas le temps de les secourir. Dans les forêts on n'y peut tout songer. « Ils sont trop », et dans les jardins, ils touchent à l'agonie avant qu'on s'en soit aperçu.

J'ai vu l'autre jour, à la maison des champs, mourir ainsi un magnifique sapin de vingt-cinq ans sans qu'un signe prémoniteur de la catastrophe m'eût averti qu'il fallait intervenir. Il était le dernier d'une ligne et se dressait sur le remblai d'un fossé de clôture; installation un peu sèche évidemment, mais il était demeuré d'une belle verdure et sa flèche pointait droite et ferme. Cependant, en regardant tout le rang des sapins, il me semblait bien un peu que celui-ci montrait, surtout vers sa base, une teinte d'un vert moins ferme que ses camarades. Je lui fis donner quelques arrosoirs d'eau. Le lendemain matin, c'est-à-dire une quinzaine d'heures à peine après qu'il avait bu, ses aiguilles étaient jaunâtres sur un bon tiers de sa hauteur, et tombaient en une véritable pluie, tandis que sa flèche, courbée telle une crose d'évêque, renversait sa pointe comme dans une dernière convulsion; et c'était bien cela, car il était mort!

D'autres ont suivi, et je ne sais ce que je pourrai sauver de toute cette verte rangée. Les arbres à fruits sont également frappés, les pruniers surtout. ceux-ci s'annonçaient pourtant comme généreux cette année, mais leurs feuilles tombent, les prunes que rien ne protège plus contre la morsure du soleil se rident sans mûrir, l'extrémité des rameaux perd sa sève, le mal s'étend, les grosses branches sèchent à leur tour, puis le tronc, et l'arbre meurt en quelques jours. Qu'y faire? J'ai bien essayé d'abondants arrosages, car j'ai encore un peu d'eau, mais cela n'a point jusqu'ici enrayé le mal, le remède est venu trop tard. Les pauvres arbres n'ont pas de cris, pas de gestes pour dire leur détresse; ils sont frappés sans que rien ne la décèle. Lorsqu'on voit des signes qui révèlent leur souffrance il n'est plus temps de les secourir: le mal est trop ancien déjà et trop grand pour être conjuré.

Je trouve que cette mort des arbres est d'une impressionnante tristesse dans ce silence, dans cette immobilité, dans cette pâleur que l'on voit se répandre sur leur ramure. Leurs feuilles se crispent, se recroquevillent comme s'a gîtent et se tordent sous les affres de la mort les pattes des animaux, puis au premier soufite elles se dispersent, et le squelette géant apparaît dans sa nudité, dans sa tristesse, en signifiant la mort, la mort d'un être de force et de beauté qui avait peut-être un siècle et plus de vie devant lui!

Mais qu'importe, direz-vous, et qu'est-ce que la vie d'un arbre, cette vie végétative sans expression, qui s'éteint sans souffrir? Est-ce bien sûr, cela, répondrai-je, qui donc le sait avec certitude? Est-il purement poétique de supposer que cette melle qui monte au cœur de l'arbre est un centre d'où s'irradient des afflux nerveux, des forces vitales et qu'elle joue un rôle semblable à celui de notre propre melle épineuse? Si les arbres ne voient ni ne ressentent rien, que signifierait donc, dans cette nature où l'on observe rien d'inutile, la féerie incomparable des fleurs, parure d'hymen dont tous les végétaux se revêtent au temps de leur fécondation? Est-ce raisonnable de voir là une manifestation d'amour, de cet amour qui appelle et qui crée la vie, élan universel de tout ce que nous voyons sur terre vers la reproduction et la conservation des êtres? Hélas! nous sommes loin de tout savoir, loin même de savoir quelque chose; ne nions donc rien et ne raillons pas.

NÉURALGIE MIGRAINE, INSOMNIE, MAUX DE TÊTE KEFOL
 Seul REMÈDE SOUVERAIN
 Boîte (10 grammes) 50. Ch. Rousseau, 2^{ème} Quai
 Toutes Pharmacies Kiosque KEFOL

LAUSANNE ÉCOLE LÉMANIA
 Préparation rapide, approfondie.
BACCALURÉATS
 Maturité

300 élèves en 2 1/2 ans
 95 % de succès

Boucherie Bochaty,

St-Maurice

Madame Vve Bochaty avise son honorable clientèle de St-Maurice et des environs qu'elle remet sa boucherie à M. P. Bruant à partir du 15 août.

Elle saisit cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et espère qu'elles voudront bien la rapporter à son successeur.

M. P. Bruant avise le public de St-Maurice et des environs qu'il reprend la boucherie de Mme Vve Bochaty. Jusqu'au 1er novembre prochain il débitera tous les **mercredis** matin de 7 h. à 11 h., les **samedis** dès les 5 h. du soir et les **dimanches** matin jusqu'à 10 h.

A partir du 1er novembre la boucherie sera régulièrement ouverte.

En servant des marchandises de première qualité, il espère s'attirer la confiance du public.

L'Arome **MAGGI** Marque « Croix Etoile »
Le Bouillon en cubes
Les Potages à la minute
Viennent de nouveau d'arriver chez

Emmanuel Turin, Muraz près Vionnaz

Collège Maria-Hilf à Schwyz (Suisse)

L'ancien collège international de Schwyz, reconstruit selon les exigences les plus modernes, comprend :

1. Des cours préparatoires pour apprendre la langue allemande.
2. Des cours commerciaux avec diplôme de gouvernement. (Comptabilité, calcul, commerce, banque, bourse, poste, douane, sténographie dactylographie, etc.)
3. Des cours techniques avec licence d'admission au polytechnicum.
4. Des classes de gymnase et lycée avec licence fédérale.

Pour informations et programme, s'adresser à la Direction 1269

Cancer et carie des os

Si vous souffrez des maladies de ce genre, demandez-nous à nous qui avons été guéris, les attestations, les certificats de guérison, prouvant que nous avons été guéris à l'âge de 82, 75, 55, 44, 35, 24, et 18 ans etc. du cancer de la carie des os, de ces maladies sous toutes leurs formes. Nous certifions que les guérisons se font continuellement.

Né seront prises en considération que les demandes sérieuses faites à la Case postale 4766, Bielstal (Bale-Campagne) 820

Banque de Brigue

Correspondant de la Banque nationale suisse
Compte No 5128

Opérations :

- Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe par annuités;
- Achats de bonnes créances;
- Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissement de valeurs ou cautionnement;
- Escompte de papier sur la Suisse et l'Étranger;
- Change de monnaies et devises étrangères.

La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre mer.

Nous acceptons des dépôts :

- En comptes-courants toujours disponibles à 3 %;
- En carnets d'épargne à 4 %;
- Contre obligations à 4 1/4 %;

Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur Jules MORAND, avocat à Martigny-Ville qui est chargé de les transmettre gratuitement à la Banque.

Compte Chèques Postaux II 453

Fabrique de produits alimentaires pour basse-cour

VICTOR VERNIER
DRIZE-GENÈVE — Téléph. Genève 59-78

Gramino-Fibrine
Nourriture la plus économique et la plus favorable à l'élevage et à la ponte

Dépense UN CENTIME par jour 100 kg. 26 fr. 50 kg. 13 fr. 50
— et par poule — 25 kg. 7 fr.

franco toutes gares de la Suisse romande et des zones franches.

Dépôts : M. Lugon-Lugon, à Martigny ; M. Pierre Luisier fils, à St-Maurice.
Demandez la brochure gratuite H1696X

Imprimerie St-Augustin
Impressions en tous genres, pour commerce et industrie

A la Boule d'Or

Salon de coiffure pour Dames
Bex-les-Bains **Jean Rust** sur la Place
Spécialité en coiffures modernes et de styles Postiches d'art invisibles; ouvrages en cheveux en tous genres Teinture, ondulations Marcel, Schampooing. Leçons de coiffure. Traitements spéciaux contre la chute des cheveux. Lotion spéciale garantie. Produits de beauté premières marques. Articles de toilettes.

Prix modérés

On traite aussi par correspondance et se rend à domicile sur demande.

Aux expéditeurs de FRUITS

Si vous désirez recevoir un grand nombre de commandes, Publiez des **ANNONCES** dans les journaux les plus répandus et les mieux qualifiés pour une publicité pareille. Tous renseignements, listes de journaux, devis, etc., seront fournis immédiatement par l'agence de publicité **HAASENSTEIN & VOGLER** laquelle se charge AUX MEILLEURES CONDITIONS, de toute insertion dans n'importe quelle feuille suisse ou étrangère.

INSTITUT de la Tuilerie
St-Maurice (Valais) Suisse
Situation éminemment salubre à proximité de la gare (Ligne du Simplon). Installation moderne — Cours classiques conformes aux programmes français et suisses. Langues vivantes — Arts d'agrément — Travaux à l'aiguille — Broderie d'art. Cours spéciaux pour les élèves de nationalité étrangère — Ecole ménagère bien installée; beaux succès. 365 Rentrée le 5 octobre.

Fabrique de 1214
Tuyaux, planelles et **bassins en ciment**
Dépôt de matériaux de construction : **S. BARBERO**
Avenue de la gare, Martigny.

ECHALAS
bois de menuiserie et charpente S'adr. Eug. Fournier, Nendaz, 1213

On a perdu
des milliers d'enfants par suite d'une alimentation malsaine. Au lieu du lait trop souvent suspect et toujours indigeste en été, employez la farine lactée Galactina qui est bien assimilée, possède une remarquable action fortifiante, et que les spécialistes recommandent comme l'aliment idéal de l'enfance. La boîte fr. 1.30. En vente partout. Se méfier des imitations. 1228

Boucherie Lehmann
Palud 13, Lausanne
expédition poitrine mouton, bœuf à bouillir 1ère qualité, à 75 cts la livre, belle graisse 55 cts la livre. 816

Une Dame qui pesait 93 kilos étant arrivée sans aucun malaise au poids normal de 65 kilos, grâce à l'emploi d'un remède facile, par gratitude fera connaître gratuitement ce remède à tous ceux à qui il pourrait être utile. Ecrivez franchement à Mme Barbier, 38, cours Gambetta, à Lyon. France 302

Règles Méthode infail. pr. ls. retards mensuels. Ecrire Pharm. de la Loire, No 17 à Chautonay-Nantes, France 1074

Les meilleures MONTRES suisses
HOMOLOGUÉE LAAGER PÉRY PRÈS BIENNE
Régulateurs Réveils-Chânes Réparations en tous genres à prix très réduits

Le café amélioré „REGALA“

est absolument pur
Sa contenance en caféine lui conserve ses propriétés stimulantes. Son goût est des plus agréables et n'a aucune action nuisible sur l'estomac, ni sur le cœur. 1266

Amateurs de bon café, demandez le **Café amélioré „REGALA“**

de Hinderer frères, à Yverdon, rôtisserie moderne, seuls concessionnaires pour la Suisse romande du procédé «Thum» pour l'amélioration du café.

BANQUE de SIERRE
Sierre
Compte de virement à la Banque Nationale Suisse. Comptes de Chèque postaux 2-456. Prêts contre nantissement ou hypothèque. — Escompte de bonnes valeurs. — Encaissement de coupons et chèques sur la Suisse et l'Étranger. — Garde de titres.
Nous donnons : le 4 1/4 % sur obligations de 500 fr. & 1000 frs. déductibles tous les ans, le 4 % en Caisse d'Épargne, le 3 1/2 % sur dépôts à vue. 1001 LA DIRECTION

VEVEY — Joseph Gauverit — VEVEY
Commerce de Cuirs
Cuir fort, vache lissée, croupon d'empeigne. Cuir noir, veaux, débris de veaux, outillage, formes, clouterie, bois de socques, crèmes, graisses, cirages, fournitures en tous genres pour cordonniers. — Gros — Détail — Livraison consciencieuse.
Machines à coudre
Räber — Gritzner — Wertheim — Durkop — Phoenix — Vibrante. — Aiguilles de 1^{re} qualité et pour tous les systèmes — huiles — accessoires. Réparations — Sur présentation des pièces usagées se charge de tout remplacement. Envois d'échantillons et de prix-courants sur demande.

Vins en gros en fûts et en bouteilles
Spécialité de vins blanc & rouge depuis 0.55 cent. le litre
Asti mousseux, Chianti, Barbera etc.
Maison de toute confiance¹¹⁶⁰
A. ROSSA, Martigny-Gare.

Le pensionnat du Père GIRARD
Internat du Collège St-Michel Fribourg (Suisse)
admet les étudiants du Lycée, des deux gymnases, de l'École supérieure de Commerce et du Cours préparatoire. Prospectus gratuits par le P. Préfet. 860

AMATEURS DE BONNE BIÈRE
demandez la bière
Feldschlösschen Reinfelden
La meilleure ! la plus digeste ! la plus régulière en qualité
La goûter c'est l'adopter 320
En vente chez Walter Blum, Hôtel des Postes, Monthey. Bière à l'emporter en bouteilles d'un litre à 40 cent.

MILITAIRES
Offres spéciales des GRANDS MAGASINS **Ed. NICOLÉ, VEVEY**
Art.
168 Souliers de quartier, ordonnance (veau) fr. 10. —
172 » de marche » ferrés, à soufflet 12. —
212 » militaires, à soufflet, ferrés 10.50
171 » » sans soufflet, ferrés 11. —
175 » » hauts, à soufflet, ferrés 11.70
227 » » tout empeigne, à soufflet 12. —
173 » » tout veau, souples, à soufflet 15. —
55 Jambières, hauteur 29 cm., 3 claps, vernies ou non 2.50
57 » » 25 cm., 4 claps, 3.40

Marchandises garanties 1^{re} choix. — Envoi contre remboursement. Echange franco. — Demandez le grand catalogue illustré, expédié gratis et franco.
Grande maison d'expédition de chaussures
Ed. NICOLÉ, « à l'Etoile », VEVEY

On demande un bon ouvrier boulanger pour remplacer pendant le service militaire. Entrée de suite. S'adresser à Siméon Voilaz Saxon 363

A vendre
Une jolie et bonne vache à lait, aura son second veau. S'adr. à Parvex Norbert Muraz Collombey 364

Vente exclusive
dans chaque district ou région d'un article de ménage très pratique, à céder à quincailliers marchands de fer. Case 5866. Martigny. 369

A VENDRE
un buffet et une pendule datant tous deux de 1747. — S'adres. à M. Waser François Daviaz. 368

Pour cause de santé à louer à Champéry **bon hôtel pension** ouvert toute l'année et marchant très bien. Chiffre d'affaires prouvé. A preneur sérieux gain assuré. Adresser offres case postale 17159. Champéry 370

Vélo de dame
à vendre pour cause de santé, excellente machine ayant peu roulé. 819
S'adr. Case 5110 Monthey

BEAU BOUILLI
bœuf à 1.50 le kg.
à partir de 5 kilos. S'adresser boucherie Monnier Tour 2 Lausanne. 818

Fournitures et recette pour faire soi-même, en huit jours de l'excellent **VIN BLANC** artificiel se mélange bien au naturel. Paquets pour 10 litres 150 lit. 200 L. à fr. 8 par 100 lit. franco (sans sucre). Albert Margot, fabrique de vin Lausanne. 1252

Institut cath. de j. gens
Etude des langues mod. commerce, hôtels, poste, chemin de fer, douane. Prép. aux écoles sup. Vie de famille. Remis à neuf. 812 Prof. Darmangeat, Liestal.

Maladies des yeux
Le docteur **DUTOIT** reçoit tous les jours de 2 à 4 h. Dimanche excepté. 1255
MONTREUX
Grande Rue 62, 11me Avenue des Alpes 41

Tirage Irrévocable le 30 sept.
Lots
à Fr. 1 de la protection des sites pour le musée de l'Engadine. Grosse fortune à gagner.
1er Prix : Fr. valeur 69,000 Envoi contre rembours. par l'Agence centrale, Berne Passage de Werdt No 198

Instruments de musique
Nous recommandons tout spécialement nos Violons, Zithers, Mandolines nos Accordéons Harmonicas, Instrument à vent (cuivre et bois) Tambours, Gramophones, Orchestrons.
Hug & Cie Bâle
Manufacture d'instruments de Musique.
Catalogue gratis
Conditions de paiement favorables. F 03
Références M. A. SIDLER, Prof. de Musique, St Maurice

Dimanche, 20 août 1911.
Grande Kermesse à Collonges
donnée par la Société de musique « La Collongienne ». **Jeux divers** : Tir au floberet arbalette, fléchettes, jeux de boucles et bouteilles. **Match aux quilles** avec prix; loterie moderne; roue à la vaisselle, etc. 367
Après-midi et soirée. — **Grand bal champêtre.**
Bonne musique. — Se recommande : Le Comité

Pensionnat de jeunes filles
Melchtal (Obwald.)
Localité très salubre au pied des Alpes, à 900 mètres au dessus du niveau de la mer. Cours préparatoires (école primaire). Cours préparatoire pour les élèves de langue étrangère. Ecole secondaire (3 classes) Ecole normale (4 classes) Ecole ménagère. Ouvrages manuels. Soins les plus empressés. Chauffage central. La rentrée des élèves aura lieu le 9 et 10 octobre.
Prix de la pension annuelle : 500 frs. (1 table) 400 frs. (2 table) Pour toute demande de renseignements s'adres. à la direction du Pensionnat. 821

Widmann & Cie
FABRIQUE DE MEUBLES
(près de l'église prot.) **Sion** (près de l'église prot.)
Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.
Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne, coutil, crin animal et végétal. 1168
Marchandise de choix. — Prix avantageux.

Université de Fribourg Suisse
Le semestre d'hiver commence le 17 octobre. Pour tous les renseignements s'adresser à la Chancellerie de l'Université qui envoie aussi sur demande gratuitement le programme des cours. 780

Les Maladies de la Femme
Pendant trente ou quarante années, c'est-à-dire pendant la plus belle partie de la vie humaine, le destin de la Femme est de souffrir et de craindre pour ses jours. 1861
En effet, la puberté ouvre chez la Jeune Fille l'ère des **AFFECTIONS LYMPHATIQUES** : anémie, pâles couleurs, aménorrhée, pertes blanches, etc. Plus tard, chez la Femme, surviennent les affections de l'Utérus. Hémorragies, Ulcérations, Métrites aiguës et chroniques. Fibromes, Ovarite, Salpingite. Suites de Couches, Varices, Phlébites, avec tout le cortège de maux d'estomac, crampes, aigreurs, migraines, idées noires.
Le **RETOUR D'ÂGE** s'accomplit ensuite, entraînant avec lui une suite de misères : Affections nerveuses, Vertiges, Étourdissements, Constipation, Pertes utérines, Tumeurs, etc.
A la **JEUNE FILLE**, à la **FEMME**, à la **MÈRE**, il faut dire et redire : Tous vos maux ont une cause commune : Les **TROUBLES** de la **CIRCULATION** du SANG. C'est donc sur la circulation du sang qu'il faut agir.
Vous avez sous la main un remède unique au monde, la **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** exclusivement composée de plantes sans aucun poison ni produits chimiques.
La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**, c'est le régulateur idéal de la circulation sanguine, et toute Femme soucieuse de prévenir, de soulager et de guérir les maux inhérents à son sexe, doit en faire usage à intervalles réguliers. 1261
La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** est faite exprès pour guérir toutes les maladies intérieures de la Femme, et elle a à son actif des milliers de guérisons.
La boîte, 3 fr. 50 dans toutes Pharmacies, 4 fr. 10 franco gare. Les trois Boîtes 10 fr. 50 franco gare contre mandat-poste, adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER**, à Rouen.
Notice contenant renseignements, gratis.)